

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

CONSEIL DES MINISTRES

CINQUANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE

24 - 28 FEVRIER 1992

ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

CM/1692 (LV)

Original : Anglais

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

SUR LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD



CM/1692

MICROFICHE

et de la Libye. Des membres des parlements du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de l'Asie, de l'Europe et du Congrès américain étaient également présents.

4. La Conférence a renouvelé le mandat du Conseil exécutif national et fourni des directives générales sur certaines questions telles que les négociations et les sanctions. Elle a également élu les membres de son bureau, ainsi que ceux du Conseil exécutif national.

5. La Conférence a réaffirmé son engagement vis-à-vis des négociations pour lesquelles différentes phases stratégiques ont été définies tant dans la Déclaration de Harare que dans celle des Nations Unies :

- a) levée des obstacles aux négociations
- b) adoption de mesures intérimaires pour contrôler le processus de transformation de l'apartheid en un nouvel ordre démocratique
- c) adoption d'une nouvelle constitution démocratique, élection démocratique d'un parlement et mise en place d'un nouveau gouvernement.

6. En ce qui concerne les sanctions, la Conférence a décidé d'un plan en trois phases pour la levée des sanctions. Ces phases sont:

- a) la levée par le régime des obstacles aux négociations tel que cela est stipulé dans les déclarations de l'OUA et des Nations Unies, ainsi que la prise par Prétoria de mesures effectives pour mettre fin à la violence ;

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

1. Le présent rapport qui couvre la période allant de Juin 1991 à Février 1992 se propose d'analyser certains des principaux événements qui ont eu lieu dans le cadre du cheminement de l'Afrique du Sud vers la démocratie et l'application de la règle de la majorité.

2. En Afrique du Sud, les principaux événements et déclarations interviennent généralement en début ou en fin d'année. C'est pour cela que l'on pense qu'il pourrait se produire quelque chose de nouveau en Février 1992. Généralement, des efforts sont déployés pendant la période intermédiaire pour la mise en oeuvre des engagements pris par le gouvernement. Au cours de la période considérée, la violence endémique qui sévit dans le pays depuis ces dernières années a pris plus d'ampleur. Nous avons également assisté aux préparatifs que font les différents partis en prévision du démarrage des négociations devant assurer la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie. Il a été convenu que la Conférence regroupant tous les partis, conférence officiellement appelée "Convention pour une Afrique du Sud Démocratique (CODESA)", commencera le 20 Décembre 1991. Le présent rapport porte, entre autres, sur la première session de la CODESA.

48ème Conférence Nationale de l'ANC

3. Le 1er événement important survenu en Afrique du Sud après le Sommet d'Abuja a été la convocation de la Conférence nationale de l'ANC qui a eu lieu du 2 au 7 Juillet 1991 à Durban. Il y avait environ 360 invités représentant 56 pays et des organisations internationales telles que l'OUA et le Comité spécial des Nations Unies contre l'Apartheid. Parmi les invités il y avait des représentants des Etats de la Ligne de Front, du Nigéria, de l'Algérie, de l'Egypte, du Kenya, de la RASD, du Sénégal, du Ghana

syndicats, ainsi que les Bantustans et les chefs traditionnels. Les principaux absents à la Conférence étaient l'Inkatha Freedom Party (IFP) et l'Azanian People's Organization (AZAPO) bien qu'ils aient été invités.

10. A l'issue d'un débat exhaustif, la Conférence a adopté une Déclaration définissant sa position sur diverses questions préoccupantes concernant :

- l'appel lancé en vue de la convocation d'un congrès de tous les partis / réunion d'une assemblée pré-constituante pour définir les principes constitutionnels et les modalités d'une nouvelle constitution ;
- la mise en place d'un gouvernement intérimaire / Autorité de transition ;
- la ré-incorporation des Bantustans ;
- l'élection d'une Assemblée constituante sur la base du suffrage universel pour rédiger la nouvelle constitution démocratique et définir le rôle que doit jouer la communauté internationale ;
- un accord sur les délais pour la mise en place d'un nouvel ordre démocratique.

La Conférence est également convenue de se retrouver dans six mois pour examiner les progrès qui seront réalisés.

11. La création d'un Front patriotique/uni à ce stade est un événement important qui a des conséquences considérables. C'est un moyen d'entraver les manipulations de l'ennemi à la table de négociations. Il convient de souligner que la nécessité de créer un

- b) l'installation d'un gouvernement intérimaire, conformément aux mesures et modalités transitoires convenues, en vue de la transition vers un ordre démocratique (Déclaration des Nations Unies) ;
- c) l'adoption d'une constitution démocratique et la tenue d'élections en vue de la mise en place d'un parlement non racial.

7. La Conférence a élu le bureau suivant :

Président National : Oliver Tambo
Président : Nelson Mandela
Vice-Président : Walter Sisulu
Secrétaire général : Cyril Ramaphosa
Secrétaire général adjoint : Jacob Zuma
Trésorier général : Thomas NKWOBI

8. Compte tenu du processus politique en cours, la Conférence a été convoquée afin qu'elle puisse renouveler sa confiance aux responsables à qui elle a donné mandat de poursuivre les négociations en vue de la transformation de la société sud-africaine. Il convient de rappeler que le PAC a tenu son congrès national au début de l'année.

Création du Front Patriotique/Uni

9. Le deuxième événement majeur a été la création d'un front patriotique/uni par les formations politiques opprimées. La décision de créer un front patriotique/uni a été prise lors d'une conférence organisée à Durban du 25 au 27 Octobre 1991 par l'ANC et le PAC. Y ont participé 92 organisations représentant les associations politiques, culturelles, religieuses et sportives, les



14 Tout comme les partis d'opposition sont en train de se préparer pour la Conférence de tous les partis, l'autre acteur principal, le parti national au pouvoir, est en train de se préparer tout en donnant des indications sur ce qu'il peut accepter et ce qu'il ne peut pas accepter, et en proférant des menaces du genre : <<Le Parti national n'est pas disposé à permettre à l'ANC ou à tout autre parti ou mouvement de prendre le pouvoir ; toute domination entraînera le désastre>>. Il est vrai que tous les partis ont fait des déclarations publiques sur leurs positions, mais une déclaration comme celle faite par le Président du pays ne doit pas être prise à la légère, même si on est tenté de la considérer comme étant la dernière ruade d'un cheval agonisant. De toute évidence, cette déclaration est en porte à faux avec l'engagement du régime vis-à-vis du changement démocratique.

La réunion préparatoire de la CODESA

15. Un autre événement important survenu au cours de la période considérée est sans nul doute la conférence préparatoire des 29 et 30 Novembre 1991 à laquelle ont participé quelque 20 organisations politiques dont les principales, ainsi que des délégués des Bantoustans, des métis et des indiens au parlement. Comme son nom l'indique, la conférence devait élaborer l'ordre du jour des prochaines négociations constitutionnelles et régler toutes les autres questions épineuses qui pourraient gêner les travaux.

16. Les principaux absents étaient : le Conservative Party, Husligty National Party, le Afrikaner Weerstandbeveging et l'AZAPO. Ces mêmes formations étaient absentes de la première session de la CODESA. Nous espérons que des efforts seront déployés pour qu'ils participent aux prochaines sessions de la CODESA.

17. La Conférence a été conjointement présidée par deux juges de la Cour suprême du Transwaal, le juge Ismail Mahomed et le juge

front uni regroupant les mouvements de libération nationale et toutes les forces démocratiques a été soulignée pratiquement à chaque session du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement au cours de la dernière décennie. C'est avec une grande satisfaction et une joie immense que nous constatons que les appels répétés de l'OUA commencent à porter des fruits, et ce, grâce aux efforts des deux mouvements de libération nationale, le PAC et l'ANC.

12. Il convient toutefois de souligner que l'assise du Front est encore fragile et a besoin d'être consolidée. Car, premièrement, l'absence de l'Inkatha Freedom Party et de l'AZAPO du Front constitue un problème ; des efforts doivent donc être déployés pour assurer leur adhésion. Deuxièmement, les principaux acteurs comme le PAC et l'ANC ont commencé à échanger des accusations et des contre-accusations avant et après la réunion préparatoire de la CODESA des 29 et 30 Novembre. Nous espérons que les responsables des deux mouvements feront tout pour mettre fin aux actes de provocation afin de maintenir le Front uni au cours des négociations.

13. Il convient de noter que lors de la septième session du Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Abuja le 29 Juillet 1991, à la demande par les mouvements de libération nationale d'une assistance financière en vue de la convocation de la Conférence du Front Patriotique/Uni, les pays ci-après ont répondu promptement :

- | | | |
|----|---|--------------|
| 1. | Nigéria | 250.000 \$EU |
| 2. | Ouganda | 20.000 " |
| 3. | Tanzanie | 20.000 " |
| 4. | Botswana | 20.000 " |
| 5. | Le Zimbabwe, l'Algérie et le Congo ont promis une contribution. | |

participer en qualité d'observateur au processus de négociations doit être examiné, de même que la façon dont l'OUA pourrait faciliter non seulement le processus de négociations mais l'ensemble du processus politique. Le problème qui se pose à l'OUA n'est pas tout à fait le même que celui que rencontrent les autres organisations internationales. Que ce soit sur le plan politique ou sur le plan financier, l'OUA ne peut pas fuir ses responsabilités historiques vis-à-vis du peuple de l'Afrique du Sud.

Le Démarrage de la Convention pour une Afrique du Sud Démocratique (CODESA)

21. Les négociations tant attendues sur la nouvelle Afrique du Sud démocratique ont effectivement commencé le 20 Décembre 1991 sous le nom de "CODESA", au World Trade Centre à Johannesburg dans une atmosphère d'anxiété et ont été couvertes par tous les média.

22. Il y avait au total 19 délégations représentant les partis et formations politiques, ainsi que le gouvernement de l'Afrique du Sud et les Etats du T B V C (Trankei, Bophutatswana, Venda et Ciskei). La liste complète est jointe en annexe II au présent rapport. Le Conservative Party, l'Afrikaner Weerstandsbeweging (AWB) l'AZAPO et le PAC ont boycotté la session. Des observateurs des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine, du Commonwealth, du Mouvement des Non-alignés et de la Communauté Européenne y ont participé également.

23. Après avoir entendu les allocutions d'ouverture prononcées par les chefs de délégation, la première session de la CODESA placée sous la présidence conjointe du juge Schabort et du juge Mahomed a adopté un protocole d'accord et créé des groupes de travail chargés d'examiner en détail diverses questions.

Shabort. La Conférence a décidé que les négociations en vue d'une nouvelle constitution débuteront le 20 Décembre 1991 sous le nom de "CODESA" - Convention pour une Afrique du Sud Démocratique - au World Trade Centre, près de l'aéroport Jan Smuts, en présence d'observateurs des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine, du mouvement des Non-alignés, du Commonwealth, de la Communauté Européenne ainsi que de représentants de gouvernements étrangers.

18. La Conférence a également décidé d'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la CODESA :

- a) principes constitutionnels généraux
- b) un organe chargé de la rédaction de la Constitution
- c) mesures transitoires ou gouvernement intérimaire
- d) l'avenir des Etats TBVC (Trankei, Bophutatswana, Venda et CISKEI)
- e) rôle de la Communauté internationale.

19. Le succès de la Conférence peut être attribué au travail de base global accompli et aux négociations informelles menées entre les principaux acteurs avant la convocation de la Conférence. Il est à espérer que l'accent sera mis davantage sur ces préparatifs et consultations avant le début des négociations elles-mêmes. Avec le succès obtenu à la conférence préparatoire, on peut dire que la voie est ouverte pour de vraies négociations en vue de la transformation démocratique de la société sud-africaine. Ce premier succès ne doit toutefois pas entraîner le relâchement des efforts, car les négociations elles-mêmes vont certainement se heurter à de gros obstacles.

20. Une des décisions de la Conférence mérite qu'une attention spécifique lui soit accordée. L'accord entre les parties visant à inviter l'OUA, entre autres organisations internationales, à

- le cinquième groupe fixera les dates limite pour les décisions de la CODESA et indiquera comment ces décisions seront mises en oeuvre.

26. Tous les groupes de travail mèneront leurs travaux dans le cadre du protocole d'accord. Ils devront commencer leurs travaux le 6 Février 1992 et soumettre leurs rapports à la session plénière de la CODESA avant la fin du mois de Mars 1992.

27. En raison du succès de la session historique, on peut dire que l'Afrique du Sud a franchi l'obstacle le plus redoutable sur la voie vers une société démocratique et non raciale. Ceci ne veut pas dire pour autant que tout est réglé, car il subsiste encore des problèmes à aplanir. Les principaux partis ont encore des idées divergentes sur les mesures transitoires ou gouvernement intérimaire ainsi que sur l'organe devant élaborer la constitution. Certains observateurs estiment que le double problème de gouvernement intérimaire et d'assemblée constituante constitue la menace la plus grave pour la CODESA. Heureusement, les principaux acteurs sont conscients de ce danger. Tout bien considéré, avec une bonne volonté de la part de tous les partis, il y a des raisons d'espérer que la CODESA sera en mesure de se tirer d'affaire.

28. L'absence du PAC de la CODESA semble malheureusement compromettre la cohésion au sein du Front patriotique. On ne mettra jamais assez l'accent sur la nécessité d'une prompt intervention de la part de l'OUA à ce stade délicat. L'OUA doit tout faire pour consolider et renforcer les acquis obtenus lors de la réunion du Front patriotique.

LA VIOLENCE

29. Si les souhaits pouvaient avoir des effets magiques, il y aurait très longtemps déjà que nous ne parlerions plus de violence dans nos rapports. Car malgré les efforts déployés pour mettre fin

24. Le protocole signé par 16 des principales organisations politiques de l'Afrique du Sud, le gouvernement de l'Afrique du Sud et trois gouvernements de Bantoustan engage les signataires vis-à-vis des principes démocratiques fondamentaux, y compris la tenue d'élections périodiques, l'indépendance de l'appareil judiciaire, la suprématie de la constitution et la séparation des pouvoirs. Il engage également les signataires à se conformer à l'accord conclu dans le cadre de la CODESA, notamment sur des questions vitales comme celle relative au gouvernement intérimaire et à l'Assemblée constituante. Deux des délégations à la CODESA à savoir l'Inkatha Freedom Party et le gouvernement du Bophutatswana ont refusé de s'engager à l'avance vis-à-vis des négociations à mener au sein des groupes de travail. Aussi, ont-elles refusé de signer la Déclaration bien qu'elles aient accepté de demeurer membres de la CODESA. Le protocole d'accord est joint comme Annexe I au présent document.

25. La CODESA a créé cinq groupes de travail :

- le premier groupe est chargé de créer une atmosphère propice à la participation effective de toutes les parties concernées et de décider du rôle à assigner à la Communauté internationale,
- le deuxième groupe est chargé de définir les principes constitutionnels généraux et de faire une recommandation sur l'organe devant élaborer la constitution,
- le troisième groupe devra décider des mesures transitoires ou du gouvernement intérimaire qui pourrait gouverner l'Afrique du Sud pendant 1 ou 2 ans.
- le quatrième groupe est chargé d'étudier l'avenir des Etats T B V C (Transkei, Bophuthatswana, Venda, Ciskei)

Sanctions

32. La mention de cette question à un moment où la question des sanctions ne constitue plus un sujet d'actualité peut sembler inattendue. Cela est peut être vrai, mais personne ne peut vraiment penser que cette question des sanctions soit inopportune, même si on tient compte des changements fondamentaux qui interviennent en Afrique du Sud. Au cours des dernières années, la préoccupation de l'OUA a été de mettre fin à l'effritement global des sanctions et non de savoir si les sanctions étaient toujours nécessaires. La nécessité de maintenir les sanctions a été soulignée à maintes reprises par les instances délibérantes de l'OUA. Ce que l'OUA n'a pas été en mesure de faire a été de définir sa propre stratégie de <<gestion graduée>> en vue de mettre un terme à l'effritement.

33. Les débats du Sommet d'Abuja sur la question des sanctions sont encore frais dans l'esprit de beaucoup d'entre nous. Le comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de gouvernement sur l'Afrique Australe s'est réuni le 29 Juillet 1991 à Abuja. Il n'a pas révisé la position de l'OUA sur les sanctions, il a simplement lancé un appel à ceux qui ont levé certaines sanctions pour qu'ils maintiennent les sanctions restantes. C'était là la position de l'Afrique lorsque les Chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth se réunissaient à Harare en Octobre 1991.

34. Le Sommet du Commonwealth a adopté "l'approche graduée" concernant la levée des sanctions, en liant leur levée à la réalisation d'objectifs spécifiques. C'est ainsi que le sommet a levé les sanctions concernant les contacts individuels et le boycottage académique et culturel. Le boycottage sur le commerce et les investissements seront levés lorsque les négociations constitutionnelles visant à transformer l'Afrique du Sud en une

à cette situation, la violence a sévi de plus belle à travers les cités noires, avec cependant une accalmie au cours des mois de Mai, Juin et Juillet 1991.

30. Il convient de rappeler qu'à la suite de l'ultimatum donné en Avril par l'ANC au régime lui demandant de mettre fin à la violence comme condition pour la poursuite du processus de négociation, la violence avait diminué d'intensité et avait même complètement cessé au cours des mois de Mai, de Juin et de Juillet. Le répit temporaire a renforcé la suspicion selon laquelle il y a quelque part quelque part qui tire les ficelles. Cette idée a été renforcée par la recrudescence soudaine de la violence en Août, Septembre et Octobre derniers. L'accord sur la paix nationale signée en Septembre entre le gouvernement sud-africain, l'ANC et l'Inkatha Freedom Party n'a pas pu mettre fin à la vague de violence. Ainsi à la mi-décembre 1991, plus d'un millier de personnes avaient été assassinées. Les dirigeants de l'ANC continuent d'être la cible des escadrons de la mort. Selon une étude publiée par la Community Agency for Social Enquiry (CASE) la responsabilité pour la violence dans la région du Reef pendant la période allant de Juillet 1990 à Juillet 1991 peut être répartie comme suit :

Inkatha	51 %
Police	23 %
ANC	4 %
autres	22 %

31. C'est avec tout ceci comme toile de fond que se tiendra la CODESA. Ce serait trop d'espérer la fin de la violence, on peut seulement s'attendre à ce qu'elle ne s'aggrave pas au point d'entraver le processus de négociations.

Conclusion

37. Depuis Février 1990 le monde a été témoin de changements graduels mais importants en Afrique du Sud, changements qui ont conduit à la convocation de la CODESA. La Codesa marque un tournant décisif dans l'histoire de l'Afrique du Sud au moment où elle s'engage dans des négociations au sujet d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique. L'Afrique et le reste de la Communauté internationale suivront avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation en Afrique du Sud à ce stade du processus politique. Le moment est venu pour ceux qui ont une quelconque influence de l'exercer pour assurer le bon déroulement des négociations. L'OUA a un rôle important à jouer pour faciliter la tâche de la Codesa. Elle doit également fournir un appui technique aux représentants des opprimés au cours de cette phase, et peut-être envisager d'octroyer une assistance financière pour soutenir les campagnes électorales des mouvements de libération nationale avant leur transformation en partis politiques, comme ce fut le cas pour la ZANU la ZAPU et la SWAPO. L'OUA doit lancer un appel à tous les partis et à toutes les organisations afin qu'ils saisissent cette occasion pour assurer le succès de la CODESA. Dans cet ordre d'idées le Conseil pourrait :

- i) envisager la possibilité pour l'OUA de jouer un rôle actif dans le processus politique, y compris la mise en place du soutien technique nécessaire,
- ii) prévoir un fonds spécial pour soutenir la campagne électorale des mouvements de libération nationale,
- iii) réexaminer les sanctions, compte tenu des changements positifs intervenus en Afrique du Sud.

société non- raciale commenceront. Après l'adoption et l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution démocratique, l'embargo financier, pétrolier et sur les armes sera levé.

35. L'Assemblée générale des Nations Unies a suivi en levant l'embargo sportif et culturel. L'OUA et le Mouvement des Non-alignés restent les seules organisations qui insistent sur la nécessité du maintien des sanctions globales.

36. Certains Etats membres de l'OUA sont également membres du Commonwealth. A maintes reprises, le Commonwealth a été amené à adopter la position de l'OUA sur les questions africaines, sous l'influence du groupe africain au sein du commonwealth. On peut en dire de même des Nations Unies, notamment au niveau de l'Assemblée générale. Il ne fait pas de doute que sans l'assentiment des Etats membres de l'OUA dans ces deux instances, celles-ci n'auraient certainement pas revu leur position sur les sanctions. La question qui se pose maintenant est de savoir si l'OUA doit maintenir sa position ou si elle doit suivre les pas du Commonwealth et des Nations Unies. Tant dans les rapports antérieurs que dans les déclarations du Secrétaire Général devant le Conseil et la Conférence des Chefs d'Etat, l'accent a toujours été mis sur la nécessité pour l'OUA de consolider ou à tout le moins de préserver sa crédibilité face à la menace que représente l'effritement des sanctions, et ce, en adoptant une position souple permettant à l'organisation de revoir sa position sur la question en cas de besoin. Quoi qu'il en soit, l'élément le plus important à prendre en compte au moment du débat sur la position à adopter doit être la crédibilité de l'OUA.



3. oeuvrer à l'amélioration de la qualité de la vie de nos populations grâce à l'instauration de politiques propres à promouvoir la croissance économique et l'émancipation de l'homme, et à garantir des chances égales et la justice sociale à tous les sud-africains;
4. créer un climat propice au changement constitutionnel pacifique en éliminant la violence, l'intimidation et la déstabilisation et en assurant la participation politique libre, la discussion et le débat;
5. entamer le processus d'élaboration et d'adoption d'une constitution qui garantisse entre autres :
 - a) que l'Afrique du Sud soit un état uni, démocratique, non-racial et non-sexiste dans lequel l'autorité souveraine est exercée sur toute l'étendue du territoire;
 - b) que la constitution soit la loi suprême et qu'elle soit confiée à un système judiciaire indépendant, non-racial et impartial;

P R O T O C O L E D ' A C C O R D

Nous, représentants dûment mandatés par les partis politiques, les organisations politiques, les administrations et le gouvernement sud-africain, rassemblés en cette première réunion de la Convention pour une Afrique du Sud Démocratique, conscients de la lourde responsabilité qui nous incombe en ce moment de l'histoire de notre pays,

déclarons solennellement notre volonté de :

1. faire de l'Afrique du Sud un pays uni au sein d'une seule nation, jouissant de la même citoyenneté, animés du même patriotisme, de la même loyauté, oeuvrant en dépit de nos diversités, pour la liberté, l'égalité et la sécurité pour tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de religion; un pays débarrassé de l'apartheid et de toute autre forme de discrimination ou de domination;
2. oeuvrer à concilier les divergences du passé, à assurer l'avancement de tous et à créer une société libre et ouverte, basée sur des valeurs démocratiques et au sein de laquelle la dignité, la valeur et les droits de tout sud-africain seront garantis par la loi;

Nous sommes convenus :

1. que les participants actuels et futurs auront le droit de faire librement à la convention toute proposition conforme à la démocratie.
2. que la CODESA mettra en place un mécanisme chargé de rédiger les textes de toute la législation requise pour donner effet aux accords conclus dans le cadre de la CODESA, en collaboration avec l'administration et le Gouvernement sud-africains.

Nous, représentants des partis politiques, des organisations et des administrations politiques nous déclarons solennement liés par les accords de la CODESA et de bonne foi décidons de prendre toutes les dispositions relevant de notre pouvoir et de nos attributions pour assurer leur mise en oeuvre.

SIGNATURE(S)

REPRESENTANT

Le Congrès National Africain
Le Gouvernement du Bophuthatswana
Le Gouvernement du Ciskei
Le parti Démocratique
Le parti Dilwankwetla
Le parti Inkatha de la Liberté



- c) qu'il y ait une démocratie multipartite reconnaissant le droit de créer et d'adhérer à un parti politique et prévoyant des élections périodiques sur la base du suffrage universel et d'une liste d'électeurs unique; de façon générale, le système électoral qui s'appliquera sera le système de représentation proportionnelle;
- d) qu'il y ait une séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, avec les contre-poids appropriés;
- e) que la diversité linguistique, culturelle et religieuse des populations de l'Afrique du Sud soit reconnue;
- f) que tous jouissent des droits de l'homme reconnus universellement, des libertés civiles, y compris la liberté de religion, de parole, d'assemblée, énoncées et stipulées dans une loi sur les droits et protégées par un système judiciaire qui garantisse l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

- Congrès National Africain
- * Afrikaner Weerstandsbeweging
 - * Organisation Populaire d'Azanie
 - Gouvernement du Bophuthatswana
 - Gouvernement du Ciskei
 - * Parti Conservateur
 - Parti Démocratique
 - Parti Dikwankwetla
 - * Parti Herstigte Nationale
 - Parti Inkatha de la Liberté
 - Mouvement National Inyandza
 - Parti Intando Yesizwe
 - Parti Travailleiste
 - Congrès Indien TVL/Natal
 - Parti National
 - Parti National Populaire
 - * Congrès Panafricaniste
 - Parti Socialiste de la Solidarité
 - Parti Communiste Sud-Africain
 - Gouvernement Sud-Africain
 - Gouvernement du Transkei
 - Front Populaire Uni
 - Gouvernement du Venda
 - Parti Ximoko du progrès
 - * Absent

_____ Le Mouvement National Inyandrza
_____ Le parti Intando Yesizwe
_____ Le parti Travailleiste d'Afrique du
Sud.
_____ Le Congrès Indien TVL/Natal
_____ Le parti National
_____ Le parti National Polulaire
Solidarité
_____ Le parti Communiste Sud-Africain
_____ Le Gouvernement du Transkei
_____ Le Front Populaire Uni
_____ Le Gouvernement du Venda
_____ Le parti Ximoko du progrès

Nous, Gouvernement sud-africain, nous déclarons liés par les accords que nous concluons avec les autres participants à la CODESA conformément aux règles en vigueur et nous engageons à favoriser la mise en oeuvre des présentes dans les limites de nos capacités, pouvoir et autorité.

SIGNATURE



Gouvernement sud-africain

Dieu bénisse notre pays.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1992-02-24

Report of the Secretary General on the Situation in South Africa Election of Members of Board of Auditors

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10926>

Downloaded from African Union Common Repository